

## RISQUE DE CANCER DU POUMON

Fumeurs + concentration élevée de radon = 1 sur 3



Concentration élevée de radon seulement = 1 sur 20



### Quel est le risque pour la santé ?

Le radon se dégrade naturellement et forme des **particules radioactives**. Les particules du radon émettent de l'énergie (rayonnement alpha). Lorsqu'elles sont inhalées, elles peuvent endommager les cellules pulmonaires. Si le phénomène se répète régulièrement, les « blessures » peuvent devenir des cancers potentiels. Le risque de développer un cancer pulmonaire dépend de deux choses : le **taux de radon** dans l'habitation et le **temps d'exposition à l'intérieur**.

**Plus le taux de radon est élevé et plus le temps passé à l'intérieur est important, plus le risque de cancer augmente.**

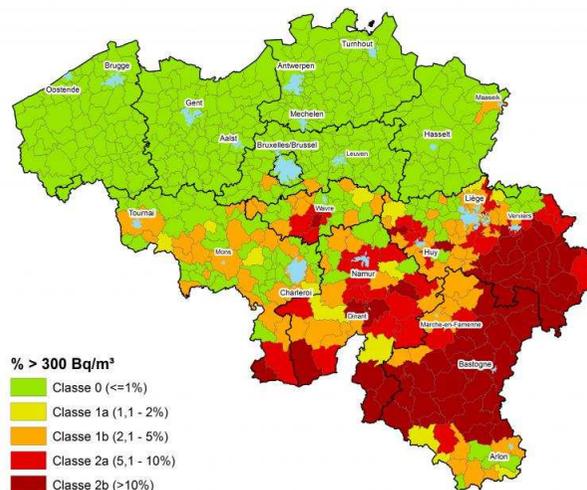
Le radon est la deuxième cause connue du cancer du poumon après le tabac. Si vous fumez ou avez fumé; que votre maison (ou votre lieu de travail) présente une concentration élevée en radon, le risque de développer un cancer du poumon augmente fortement.

Pour plus d'infos sur le radon:

<https://afcn.fgov.be/radon>



## Carte d'évaluation du risque radon en Belgique



Plus d'infos : [www.actionradon.be](http://www.actionradon.be)

**AFCN**  
agence fédérale de contrôle nucléaire

Edition 2024-2025

## Kit de détection du Radon

### Mode d'emploi



Boulevard Sainctelette

Contactez HA au 065/403.610  
ou bien par mail à  
[ha.radon-mons@hainaut.be](mailto:ha.radon-mons@hainaut.be)

## Vous venez de recevoir :



Une enveloppe matelassée comprenant le détecteur dans son emballage sous-vide, le document à compléter et un autocollant (à coller sur l'enveloppe pour réexpédier le détecteur dans 3 mois).

1/ Nous vous conseillons de commencer la mesure sans tarder, dès que vous recevez le détecteur.

Ouvrir l'emballage et sortir le détecteur (ne pas tenter d'ouvrir le détecteur au risque de l'endommager).

2/ Trouver l'emplacement idéal pour effectuer la mesure

Placez le détecteur dans le local le plus fréquenté au **rez de chaussée**.

Évitez de le placer dans la cave sauf si vous y avez aménagé une pièce de vie (atelier, bureau, ...).

Le détecteur doit idéalement être placé à une hauteur entre **1 et 2 m**, à  $\pm 20$  cm du mur et à plus de 10 cm d'autres objets (l'espace autour du détecteur doit être dégagé).

Il doit être à l'abri des courants d'air et **ne pas être exposé en plein soleil ni à la chaleur**.



## Comment procéder ?



Ne pas le placer:

Dans les courants d'air

En plein soleil



Près d'une fenêtre



Près d'un feu



A la **cave** sauf si vous y passez beaucoup de temps (atelier, bureau, ...)

La détection doit s'effectuer dans des conditions d'occupation du local aussi normales que possible, en particulier sur le plan de la ventilation (ouverture des portes et fenêtres comme d'habitude).

3/ Ne pas déplacer le détecteur durant 3 mois

Veillez **laisser** le détecteur **en place** durant les 3 mois d'exposition. Si vous devez nettoyer l'endroit où il se trouve, déplacez-le momentanément mais replacez-le immédiatement après .



Si le détecteur n'est pas revenu au laboratoire avant le 1er mai, il ne sera plus possible de l'analyser. En moyenne, le résultat de la mesure vous est communiqué un peu plus d'un mois après le retour du détecteur.

4/ Compléter le formulaire

Dès la réception, inscrire la **date de pose** du détecteur.

Après les 3 mois d'exposition, indiquez la **date de retrait** du détecteur. Pour ne pas oublier cette date de renvoi au labo nous vous conseillons d'encoder un rappel sur votre smartphone (ou calendrier...)

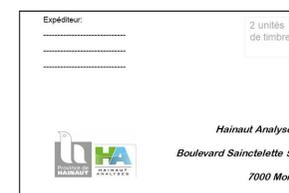
Les deux dates sont importantes et permettent d'effectuer le calcul de la concentration en radon.



3  
mois

5/ Renvoyer le détecteur

Placez le détecteur et le formulaire complété dans l'enveloppe matelassée (Réutiliser l'enveloppe avec laquelle le détecteur vous a été envoyé). Une étiquette avec notre adresse est prévue pour le renvoi. L'enveloppe doit être affranchie avec 2 unités de timbre.



Boulevard Sainctelette 55  
7000 Mons

Contactez HA au 065/403.610  
ou bien par mail à  
ha.radon-mons@hainaut.be